



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Montescot
Dépt. des Pyrénées-Orientales

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le douze décembre à 18h00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel MARTIN, Maire.

Présents : MM. CLARIMON, GRATACOS (arrivé à 18 h 45)

Mmes ALBERNY, DARDENNE, HUMBERT, HUGUEN-RIGAILL

MM. FERNANDEZ, HUESCA, GIMENEZ, Mmes MAZODIER, PERARNAUD, VILLARD,

Absents excusés : MM LECOINTE, RAMIA, Mme MATHEU

Secrétaire : Mme VILLARD

Date de la convocation : 06 Décembre 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le PV de séance du 08/11/2012.

I/ AFFAIRES GENERALES

- **TRAVAUX DE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC : CHOIX DE L'ENTREPRISE**
Délibération N° 2012/29

Monsieur Le Maire commente les résultats de la réunion informelle de la Commission d'Appel d'Offre concernant les travaux de rénovation de l'éclairage public et le choix de l'entreprise. Le montant total hors taxes du marché s'élève à 61 010.00 €. Les travaux devraient débuter courant décembre 2012 pour une durée approximative de 3 mois.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise suivante :

- TAEH, sise 25 rue des prairies, 66180 Villeneuve de la Raho.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE M. Le Maire** à signer les marchés avec l'entreprise retenue.

- **DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET COMMUNAL**
Délibération N° 2012/30

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	135 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D-023 : Virement à la section investissement	135 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7551 : Excédents budgets annexes à caractère administratif	0.00 €	0.00 €	135 000.00 €	0.00 €
Total R-7551 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	135 000.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	135 000.00 €	0.00 €	135 000.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section fonctionnement	0.00 €	0.00 €	135 000.00 €	0.00 €
Total R 021 : Virement de la section fonctionnement	0.00 €	0.00 €	135 000.00 €	0.00 €
R-024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	135 000.00 €
Total R 024 : Produits de cessions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	135 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	135 000.00 €	135 000.00 €
Total GENERAL	- 135 000.00 €		- 135 000.00 €	

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES ILLIBERIS SERVICE ENFANCE JEUNESSE, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT**
Délibération N° 2012/31

Monsieur Robert CLARIMON donne lecture de la convention à intervenir entre les services de la commune de Montescot et la Communauté de Communes du Secteur Illibéris, pour l'exercice des compétences enfance-jeunesse, eau potable et assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la dite convention annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** M. Robert CLARIMON, 1^{ER} Adjoint au Maire à signer la convention de mise à disposition des services de la Commune de Montescot à la Communauté de Communes du Secteur d'Illibéris.

- **ACHAT CAMION RENAULT / CONTRAT DE PRET**
Délibération N° 2012/033

Monsieur le Maire présente le contrat de Crédit-bail établi par la Société DIAC destiné à la location d'un camion RENAULT MASTER pour un montant de 25 639.46 € HT.
Le contrat est établi sur une durée de 60 mois pour un loyer mensuel de 526.49 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le contrat de crédit-bail,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

- **VENTE CAMION FIAT DUCATO**
Délibération N° 2012/034

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Camion Fiat Ducato immatriculé 9860 SW 66 n'est plus apte à rouler.
Celui-ci est immobilisé au Garage Martre à Elné qui souhaite l'acquérir pour un montant de 1 794.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de vendre le Camion Fiat Ducato immatriculé 9860 SW 66, au Garage Martre, sis route de Perpignan - 66200 Elné, pour un montant de 1 794.00 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette vente.

- **BUDGET BIBLIOTHEQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION**
Délibération N° 2012/35

Monsieur Robert Clarimon présente au Conseil Municipal le projet global d'animation, de financement et d'investissement de la bibliothèque municipale pour l'année 2013.
Il propose de demander au Conseil Général une subvention d'investissement pour l'équipement et l'amélioration des nouveaux locaux libérés au premier étage du bâtiment (travaux + équipement et mobilier).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer la dotation globale annuelle de la bibliothèque à 3 900 € pour 2013, servant à financer l'achat d'ouvrages ainsi que les animations.

- **DECIDE** d'allouer une dotation exceptionnelle de 9 700 € d'investissement pour financer les travaux et l'équipement des nouveaux locaux situés au premier étage du bâtiment de la bibliothèque.
- **DIT** qu'une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Général pour soutenir et aider à l'aménagement et à l'équipement de ces nouveaux locaux.

II/ PERSONNEL COMMUNAL

- **CONTRAT D'APPRENTISSAGE : CONVENTION D'ACCUEIL AVEC LE CFA**
Délibération N° 2012/36

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention d'accueil d'apprenti à intervenir entre le CFA de Rivesaltes et la Commune de Montescot, pour l'année scolaire 2012/2013. Cette convention précise qu'une participation financière des employeurs du secteur public concernant les frais de formation au CFA pour chaque apprenti embauché en vertu de l'article 20 de la loi n° 92-675 du 17/07/1992 relative à l'apprentissage, a été fixée à 1.70 € par heure pour les apprentis inscrits 1^{ère} ou 2^{ème} année. Ces frais pédagogiques directs s'élèvent à 714.00 € pour l'année de formation 2012/2013, par apprenti.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE la dite convention annexée à la présente délibération.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention d'accueil d'apprenti.

- **TABLEAU DES EFFECTIFS**
Délibération N° 2012/37

Sur proposition de Monsieur Le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE DE SUPPRIMER les postes suivants :**
 - 1 Contractuel Adjoint Administratif 2^{ème} classe à 35 heures (Remplacement congés de maladie et de maternité)
 - 1 Contractuel Adjoint Administratif 2^{ème} classe à 28/35^{ème} heures (Remplacement congés de maladie et de maternité.)
 - 1 Adjoint Technique Territorial contractuel 2^{ème} classe à 28/35^{ème}
- **DECIDE DE CREER les postes suivants :**
 - 3 Adjoints Techniques Territoriaux 2^{ème} classe à 35/35^{ème} en remplacement d'agents en Congé Maladie (Congé de maladie Ordinaire, Congé de longue maladie, Congé de Longue Durée)

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

Filière Administrative

1 Attaché Territorial
1 Secrétaire de Mairie
3 Adjoints Administratifs Territoriaux 1^{ère} classe
3 Adjoints Administratifs Territoriaux 2^{ème} classe
1 Adjoint Administratif Territorial 2^{ème} classe 30/35^e
1 Adjoint Administratif Territorial 2^{ème} classe 20/35^e

Filière Technique

- 1 Adjoint Technique Territorial Principal 2^{ème} classe
- 2 Adjoints Techniques Territoriaux 1^{ère} classe
- 5 Adjoints Techniques Territoriaux 2^{ème} classe
- 1 Adjoint Technique Territorial contractuel 2^{ème} classe à 35/35^{ème}
- 3 Adjoints Techniques Territoriaux 2^{ème} classe à 35/35^{ème} en remplacement d'agents en Congé Maladie (Congé de maladie Ordinaire, Congé de longue maladie, Congé de Longue Durée)

Filière Médico Sociale

- 1 ATSEM 1^{ère} Classe
- 1 Agent Spécialisé Principal 2^{ème} classe des écoles maternelles

Filière Animation

- 1 Animateur Territorial, 35/35^{ème}
- 2 Adjoints d'Animation Territorial 1^{ère} classe 35/35^{ème}
- 5 Adjoints d'Animation Territoriaux 2^{ème} classe 35/35^{ème}
- 3 Adjoints d'Animation Territoriaux contractuels 2^{ème} classe 35/35^{ème}
- 2 Adjoints d'Animation Territoriaux contractuels 2^{ème} classe 17.50/35^{ème}

Contractuels

- 3 Adjoints Territoriaux Contractuels 2^{ème} classe à 35/35^{ème}
- 3 Adjoints Territoriaux Contractuels 2^{ème} classe à 17.50/35^{ème}
- 3 Adjoints Territoriaux Contractuels 2^{ème} classe à 20/35^{ème}
- 1 Adjoint Territorial Contractuel 2^{ème} classe à 26/35^{ème}

III/ QUESTIONS DIVERSES

- **BONS DE FIN D'ANNEE**
Délibération N° 2012/32

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer au personnel communal non statutaire des chèques cadeaux, pour un montant individuel de 100 €uros.

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- Avoir signé un contrat d'une durée supérieure ou égale à 6 mois au cours de l'année 2012.
- Avoir travaillé pendant une durée supérieure ou égale à 6 mois au cours de l'année 2012.

La liste des agents bénéficiaires est annexée à la présente délibération.

Autres points débattus :

-Départ des trois communes de la Communauté de Communes d'Illibéris : lors de la réunion du lundi 10 décembre le Préfet a demandé un avenant à la convention sur la partie financière. Le conseil communautaire doit se réunir le lundi 17 décembre pour délibérer. Sud Roussillon a la compétence déchetterie donc juridiquement il n'y a plus lieu de siéger au SIVU par contre les habitants de Montescot pourront continuer à utiliser la déchetterie d'Illibéris. La Commune de Montescot ne sera plus qu'un client tout comme Villeneuve de la Raho.

- Communauté Sud Roussillon :

- 4 délégués communautaires doivent être nommés. Les titulaires de la communauté d'Illibéris sont MARTIN, CLARIMON, GRATACOS, HUMBERT.

M. GRATACOS désire se désister. Deux nouveaux candidats se proposent, Mmes HUGUEN et DARDENNE. Le choix se fera le 17 décembre à 18 h 00.

- 1 délégué CLETC (commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges), Mme VILLARD se propose.

La séance est levée à 19 h 30

Fait à Montescot le 27 décembre 2012

Le Maire,

Michel MARTIN